

**Point 33 : Groupement d'intérêt public « Fonds de compensation Nantes Atlantique » –
Convention constitutive - Désignation des représentants de Nantes Métropole**

Intervention : Robin Salecroix (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

Les élus communistes saluent la mise en place de ce Groupement d'intérêt public qui vise à indemniser et aider habitants ou collectivités en proie aux nuisances sonores de Nantes-Atlantique.

Après l'abandon du transfert vers Notre-Dame-des-Landes, nous pensons qu'il est légitime que l'Etat abonde ce fond de concert avec le concessionnaire. Nantes Métropole et les communes impactées n'ont pas à prendre financièrement en charge les conséquences des mauvaises décisions de l'Etat. D'autant plus que ces conséquences sont déjà lourdes et le seront encore à l'avenir pour nos aménagements en Sud-Loire et pour les populations. Le surcoût du non transfert n'a pas fini de se faire ressentir.

Mais, dans l'immédiat, l'essentiel, ce sont les habitants de notre métropole, ceux qui sont impactés et qui le seront plus encore demain, mais aussi, ceux qui ne le sont pas encore ou qui l'étaient dans une moindre mesure et qui le seront suite aux décisions de réaménagement.

Il convient donc que l'Etat et le concessionnaire abondent le fond dans les meilleurs délais et à hauteur suffisante que ce soit pour l'insonorisation des habitations, la relocalisation des équipements publics ou encore pour financer les opérations de délaissement publiques ou privées. S'il faut 150 millions d'Euros, l'Etat et le concessionnaire devront les mettre, s'il faut plus, ils devront mettre plus ! On ne badine pas avec la santé et la sécurité des populations. D'autant plus quand cette population a été leurrée par l'Etat qui n'a ni respecté les décisions de justice ni la consultation démocratique. Sans parler qu'il est établi que les « dits » médiateurs, sur ordre, ont trichés avec les chiffres et la réalité à l'occasion de la mission de médiation de fin 2017 sur le projet d'aéroport du Grand Ouest.

Il faut agir et agir vite, l'Etat doit entendre et respecter les élus locaux qui se font les portes parole des inquiétudes et des souffrances de leurs concitoyens.

Le trafic aérien sur Nantes-Atlantique a déjà augmenté de 20% depuis le début de l'année, le nombre de rotation d'avion à lui aussi progressé de plus de 26% en un an. Nous disposons d'un aéroport dynamique, il est envisageable que nous dépassions les 7 millions de passagers à la fin de cette année. Cela impacte fortement les riverains. Il est donc plus que temps de prendre en compte le dynamisme de notre région et donc de son aéroport. Il serait temps d'accueillir les voyageurs et le personnel dans de bonnes conditions.

La Direction Générale de l'Aviation Civile prévoit un trafic de 8,6 millions de passagers en 2029 (Les médiateurs en prévoient 6 millions pour 2025 !!!). Les prévisions officielles sont sans cesse pulvérisées par la réalité. La situation présente ordonne non seulement d'étudier les nuisances environnementales, humaines... pour le réaménagement d'un aéroport à 9 millions de passagers et plus raisonnablement à 15 millions afin de limiter durablement les impacts et de se laisser le temps d'étudier l'hypothèse la plus raisonnable : celle d'un transfert de Nantes atlantique. C'est inévitable si nous ne voulons pas nous doter d'un équipement au rabais qui limite le nombre de vols et donc le développement économique et le dynamisme de notre territoire. Inévitable afin de prendre en considération l'environnement fragile et unique qui entoure l'aéroport (le lac de Grand Lieu, l'Estuaire de la Loire qui sont des zones humides exceptionnelles), mais aussi et surtout en raison d'un fort impact humain dans une zone métropolitaine fortement urbanisée et qui demandera demain à se développer encore si nous voulons réduire l'étalement urbain.

Plus largement, il est nécessaire que notre agglomération intervienne dans le débat actuel engagé par l'Etat sur l'aménagement de Nantes Atlantique. Il est nécessaire d'imposer un aménagement provisoire de qualité pour permettre que cet outil d'aménagement du territoire fonctionne dans de bonnes conditions pour les 10 à 15 ans à venir jusqu'au transfert qui à cette période sera inéluctable.

Je vous remercie de votre attention.